



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/285

Occupation du domaine public

-VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
-VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
-VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
-VU, la demande du service animation de l'EHPAD représenté par Madame PORET Marie et Madame LABEARE Cynthia en date du 08 novembre 2022,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public, Place du Général de GAULLE, à côté de l'EHPAD (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES, afin d'organiser un marché de Noël, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le domaine public sera occupé, Place du Général de Gaulle, devant l'EHPAD (côté gauche), cela afin d'organiser un marché de Noël et permettre l'installation d'un chalet. Cette manifestation se déroulera **les 13,14 et 15 décembre 2022 de 09h30 à 17h00**.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et textes en vigueur.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Service animation EHPAD SAINGHIN-EN-WEPPEES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,

Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 09 novembre 2022

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

